

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 31 mars 2022

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Delphine MARREC, Magali MOREAU, excusées

Budget Commune - Approbation du compte administratif 2021

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) adopte le compte administratif 2021.

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat en €
Fonctionnement	1 496 323,69 €	2 366 774,31 €	870 450,62 €
Investissement	1 185 256,83 €	949 528,51 €	-235 728,32 €

Budget commune : Affectation du résultat 2021

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 870 450.62 € en section d'investissement au budget primitif 2022

Vote des taux 2022

Après en avoir voté à bulletin secret (15 pour, 4 contre), le conseil municipal fixe les taux suivants pour 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.71%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.37%

Budget commune : Vote du Budget primitif 2022

Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) adopte le budget primitif 2022 suivant :

- Section de fonctionnement : 2 389 598.00.00 €
- Section d'investissement : 2 031 806.62 €

Lotissement du Styvell : Approbation du compte administratif 2021

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) adopte le compte administratif 2021.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	201 247.72 €	142 973.94 €
Recettes	321 088.88 €	103 722.72 €
Résultat	119 841.44 €	- 39 251.22 €

Budget Lotissement du Styvell : vote du budget primitif 2022

Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) adopte le budget primitif 2021 suivant :

- Fonctionnement : 618 917.22 €
- Investissement : 371 252.00 €

Budget SPANC : Approbation du compte administratif 2021

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2021.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2436.00 €	0.00 €
Recettes	3752.63 €	0.00 €
Résultats	1316.63 €	0.00 €

Budget SPANC : vote du budget primitif 2022

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2022 suivant :

- Fonctionnement : 3016.63 €
- Investissement : Il n'y a pas de section d'investissement

Budget Assainissement : Approbation du compte administratif 2021

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2021.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	6 268.65€	318.49 €
Recettes	19 142.05 €	11 325.49 €
Résultats	12 873.40 €	11 007.00 €

Budget assainissement : Affectation du résultat 2021

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 6873.40 € en section de fonctionnement et la somme de 6 000.00 € en section d'investissement au budget primitif 2022.

Budget Assainissement : vote du budget primitif 2022

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) adopte le budget primitif 2022 suivant :

- Fonctionnement : 18 905.89 €
- Investissement : 20 330.51 €

Budget chaufferie bois : Approbation du compte administratif 2021

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2021.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	17 644.39 €	0.00 €
Recettes	53 041.48 €	0.00 €
Résultats	35 397.09 €	0.00 €

Budget Chaufferie Bois : vote du budget primitif 2022

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) adopte le budget primitif 2022 suivant :

- Fonctionnement : 48 443.09€
- Investissement : Il n'y a pas de section d'investissement

Bâtiments communaux : location plateforme

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à mettre à disposition de l'entreprise Menuiserie Ménez une plateforme de stockage pour des chutes de bois à proximité des bâtiments route de Trévilis avant de les envoyer à la destruction, moyennant une participation mensuelle de 50.00 €.

Achat Mobilier urbain

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à l'achat du mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique, panneaux, râtelier à vélos) pour un montant de 11 650.00 €HT auprès de l'entreprise Comat&Valco.

Subvention Ukraine

Vu la situation tragique en Ukraine et la détresse des habitants, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser la somme de 2502.00 € à l'association Croix rouge française venant en aide à l'Ukraine.